



CCI PAYS D'ARLES

Communiqué de Presse

Arles, le 22 juillet 2020

Permanence Estivale : du 3 au 21 août 2020 à l'Hôtel d'Entreprises situé 12 chemin du Temple à Arles.

PERMANENCE ESTIVALE

Du lundi 3 au vendredi 21 août 2020 inclus

Afin de répondre aux exigences du service public article d771-67-2 du Code de commerce, **un accueil délocalisé** pour les missions formalités d'entreprise et visa pour l'export est prévu à :

Hôtel d'Entreprises
12 chemin du temple – 13200 ARLES

Les services de la CCI seront fermés durant cette période, réouverture lundi 24 août à 8h30.

Service Appui aux entreprises : 04 90 99 08 07, 04 90 99 08 60 ou 04 90 99 08 61

HÔTEL D'ENTREPRISES
CCI PAYS D'ARLES
PAYS D'ARLES

Afin de répondre aux exigences du service public article d771-67-2 du Code de commerce, **un accueil délocalisé** pour les missions formalités d'entreprise et visa pour l'export **est prévu** :

- du lundi 3 au vendredi 21 août 2020 inclus (hors week-end et jour férié)
- à l'Hôtel d'Entreprises (12 chemin du temple – 13200 ARLES)

Les services de la CCI du Pays d'Arles vous accueilleront le lundi 24 août 2020 à 8h30.

CONTACT

Service Appui aux entreprises : 04 90 99 08 07, 04 90 99 08 60 ou 04 90 99 08 61

Contact presse :

Michaël Videment, Responsable Transformation Digitale, M. 06 61 43 28 12
mvidement@arles.cci.fr - Twitter : @CCIPAYSARLES - www.arles.cci.fr